

Réforme du stationnement

DERNIÈRE LIGNE DROITE
POUR ÊTRE PRÊT LE 1^{ER} JANVIER 2018 !Journée d'étude animée par **Nathalie DA CRUZ**, Journaliste, La Gazette des Communes

8 h 30 – 12 h 30

LE POINT SUR LA RÉFORME

• Table ronde d'ouverture

Enjeux, calendrier, priorités : le point sur la réforme et son application

- Où en sont les 800 collectivités concernées
- Du diagnostic à la mise en œuvre opérationnelle : les grandes étapes pour tenir les délais
- Comment tirer parti de la réforme pour mener une nouvelle politique de mobilité ambitieuse

♦ **Guy LE BRAS**, Directeur général, GART♦ **Luc DUPONT**, Co Animateur national, Sous-groupe de travail Parking et Stationnement, AITF♦ **Représentant élu**, VILLES DE FRANCE

• Comment appliquer la réforme et anticiper ses impacts : retour d'expériences

- Économie, finance, environnement et mobilité : les impacts de l'application de la réforme à anticiper
- Quels bénéfices attendus par la décentralisation du stationnement
- Nouvelle tarification, modes de gestion : comment s'y prendre dès maintenant

♦ **Nicolas ANDREOTTI**, Directeur de la police municipale et de la tranquillité publique, Ville de Bordeaux♦ **Anne CUINAT-GUERRAZ**, Ingénieur en mobilité urbaine, Brest Métropole♦ **Frédéric MASSING**, Directeur adjoint mobilité, Ville de Metz♦ **Patrice PATTEE**, Adjoint au maire, Ville de Sceaux

POINTS DE VUE EUROPÉENS

• Le plan d'action communal de stationnement (PACS) de la Commune de Schaerbeek

- Harmonisation, simplification, encouragement des mobilités douces... les objectifs du plan de 2016
- Tarifs, durée... quelles sont les modalités qui ont permis de favoriser à la fois le stationnement des riverains (longue durée) et celui des visiteurs (moins de deux heures)

♦ **Amélie GREGOIRE**, Conseillère en mobilité, service développement urbain et mobilité, Ville de Schaerbeek (Région de Bruxelles-Capitale, Belgique)

• Analyse de l'expérience de la Ville d'Amsterdam : le stationnement dépenalisé 5 ans plus tard

- Information, paiement, contrôle, forfait post-stationnement, RAPO : le stationnement intelligent en pratique
- Lecture des plaques d'immatriculation : comment les Pays-Bas concilient traitement et protection des données

♦ **Elena UMANETS**, Directeur de l'offre de service stationnement France, Egis Projects

• L'expérience européenne de la dépenalisation : exemples au Royaume-Uni, en Belgique et en Espagne

- Comment concilier les besoins des commerçants, usagers, résidents
- Les solutions technologiques déjà mises en œuvre et leurs valeurs ajoutées

♦ **Maxime AUTRAN**, Directeur Voirie, Indigo Park

14 h – 17 h

REGARDS D'EXPERTS

• DSP, marché, régie... : vers quel mode de gestion se tourner et comment

- Avantages et inconvénients de la gestion externalisée
- Comment mettre en œuvre l'externalisation du contrôle dans le cadre d'une DSP
- Comment aborder la mise en œuvre opérationnelle dans le cadre d'une régie sans externalisation

♦ **Alexandra ADERNO et Guillaume GAUCH**, Avocats à la cour, Seban & Associés

• Grille tarifaire, montant du FPS : quelle nouvelle tarification élaborer

- Comment dimensionner les moyens et les coûts pour le contrôle, l'établissement des FPS, la gestion des RAPO et la collecte du paiement
- Quelles priorités pour bien préparer les délibérations prévues en fin d'année
- Focus Ile-de-France : quel dispositif de reversement du produit des FPS et quels impacts pour l'échelon intercommunal et les finances locales

♦ **Anne CUINAT-GUERRAZ**, Ingénieur en mobilité urbaine, Brest Métropole♦ **Frédéric MASSING**, Directeur adjoint mobilité, Ville de Metz♦ **Patrice PATTEE**, Adjoint au maire, Ville de Sceaux

• Quelle adaptation pour les équipements techniques existants : retours d'expérience

- En quoi l'équipement en horodateurs peut-il simplifier les procédures de recouvrement des FPS
- Quels investissements, pour quels bénéfices

♦ **Maxime AUTRAN**, Directeur Voirie, Indigo Park♦ **Fabien BEN AOMAR**, Directeur espaces publics, Ville d'Angoulême♦ **Frédéric MASSING**, Directeur adjoint mobilité, Ville de Metz

• Table ronde de clôture

Comment communiquer auprès des usagers et citoyens

Échanges autour du retour d'expérience de la Ville d'Angoulême

♦ **Panel des intervenants de la journée**

En partenariat avec :

INDIGO

Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazettedescommunes.com
Journée d'étude « Réforme du stationnement »,
rubrique « Conférences »

OU AU VERSO



Réforme du stationnement

DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR ÊTRE PRÊT LE 1^{ER} JANVIER 2018 !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal Ville.....

Participant

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction

Tél.....

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

☐ mandat administratif ☐ chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET : 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

☐ Collectivités locales :
390 HT (468 TTC)☐ Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 12 mai 2017- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com- Par courrier à :
Pénélope Vincent / TerritorialAntony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

JE_STAT_170517

INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : **Elvire ROULET** – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com